|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Description : Logo_CISSS_BasStLaurent_nb |  |  |  |
| Ouverture de dossier fournisseur (programme ExploRÉA) | | |
|  |  |  |

|  |
| --- |
| **INFORMATIONS SUR L’ÉTUDIANT**  Prénom :       Nom :  Adresse de résidence :  Ville :       Province :  Code postal :         Téléphone :  Courriel (pour les confirmations de paiement) :  Numéro d’assurance sociale (NAS) : |
| **INFORMATIONS SUR L’INSTITUTION FINANCIÈRE**  Spécimen de chèque joint au formulaire.  Nom de l’institution :  Numéro d’institution :       Numéro de transit ou de succursale :  Folio ou numéro de compte : |
| **BOURSE D’ÉTUDES OU AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES**  Un étudiant bénéficiant de l’aide financière aux études (AFE) donnant droit au remboursement de frais de stage en cours d’étude du ministère de l’Enseignement supérieur (MES), est admissible au programme ExploRÉA en retranchant toutefois le montant reconnu pour les frais de stage (Formulaire : Stage en cours d’études), par le MES, au montant octroyé par le programme ExploRÉA (frais de séjour et de transport).  Un étudiant recevant d’autres formes de soutien financier ou bourses qui ne sont pas un incitatif à la réalisation d’un stage en région est admissible au présent programme de soutien financier sans pénalité.  **Déclaration de l’étudiant** :  Je reçois un remboursement de frais de stage en cours d’études du MES.  Oui (si oui, le montant reconnu pour les frais de stage par le MES est :       $)  Non  Signature de l’étudiant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ Date : Sélectionner la date |
| **MODALITÉS**  Envoyer ce formulaire complété **accompagné d’un spécimen de chèque** au service des stages à l’adresse courriel suivante : enseignement.dsmer.cisssbsl@ssss.gouv.qc.ca  *Note : Les montants versés à l’étudiant sont considérés comme n’importe quelle autre bourse d’études. Un formulaire État du revenu de pension, de retraite, de rente ou d’autres sources (T4-A) sera émis à l’étudiant à la fin de l’année fiscale par le CISSS du Bas-Saint-Laurent.* |